

REGLEMENT DES COMPETITIONS OFFICIELLES



Partie V – Football Découverte U6-U7 / U8-U9 et U8F / U11F

(Version 13 – 01 juillet 2025)

Table des matières

V. FOOTBALL DECOUVERTE	1
A. Pratique du football U8-U9 et U6-U7	1
Article 1 Organisation.....	1
Article 2 Déroulement des rencontres	1
B. PLATEAUX U8F et U11F.....	1
Article 3 Organisation.....	1
C. DISPOSITIONS COMMUNES	1
Article 4 Gestion administrative des plateaux	1
Annexe 1 : U6 – U7 Foot à 4	2
Objectifs de la nouvelle pratique	2
Installation du terrain	3
Lois du Jeu	4

V. FOOTBALL DECOUVERTE

A. Pratique du football U8-U9 et U6-U7

Article 1 Organisation

L'apprentissage du football passe par le jeu à 4 ou à 5 où il est possible de faire jouer un nombre important de garçons et de filles qui découvrent le football grâce à la diversité des jeux éducatifs proposés sous une formule de plateaux.

Conformément aux nouvelles directives fédérales, la pratique des U6-U7 au sein du District de l'Hérault est passée en Foot à 4 à partir de la saison 2022-2023 (Voir Annexe 1).

A partir de la saison 2024-2025 sur une périodicité de quatre plateaux (4 week-ends) :

- deux plateaux seront organisés par l'équipe technique du District et la commission du Foot d'Animation sur les terrains mis à disposition par les clubs. Chaque club ayant engagé des équipes en foot animation aura l'obligation de proposer au moins deux dates dans la saison pour chaque catégorie (U6/U7 et U8/U9)
- le troisième plateau sera organisé par les clubs sous la forme d'Interclubs
- le quatrième est laissé à la disposition des clubs

Un membre de Commission ou un représentant du Comité de Direction sera désigné officiellement pour se rendre sur les plateaux des Interclubs et vérifier l'application des directives fédérales et évaluer la qualité des plateaux. Un compte-rendu sera fait au CTD DAP.

Les clubs qui n'appliqueront pas ces directives fédérales seront sanctionnés d'une amende dont le montant est fixé par le Comité de Direction.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de cette pratique.

Article 2 Déroulement des rencontres

L'organisation mise en place permet de :

- Favoriser le meilleur regroupement géographique dans la mesure du possible.
- Développer l'organisation des plateaux le samedi matin.

Les équipes engagées pour chaque phase sont réparties par plateaux pour les U6-U7, U8-U9.

Les feuilles de présence doivent être envoyées le lundi au District qui centralise et contrôle cette activité. Pour le football animation, U6-U11, la feuille de plateau pourra être scannée et transmise par email au service animation@herault.fff.fr

Les rencontres ne doivent pas être organisées sous la forme de championnat ou de coupe. Il est formellement interdit d'introduire la notion d'enjeu et de classement.

Les horaires doivent être communiqués par le club organisateur au plus tard le mardi à 12h pour le week-end qui suit, sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District. En cas d'alerte orange déclenchée ou en cours par Météo France le jour du plateau, tous les plateaux concernés de la catégorie sont systématiquement supprimés.

B. PLATEAUX U8F et U11F

Article 3 Organisation

Pour améliorer l'offre de pratique féminine, le District propose des plateaux de foot à 5. Cette offre de proximité devrait permettre un meilleur accueil de jeunes joueuses du fait d'une contrainte de faible effectif et concerne les catégories d'âge :

- **U6F, U7F et U8F dans la même catégorie**
- U9F, U10F et U11F dans la même catégorie

La Commission de la Pratique Sportive est chargée en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette pratique.

C. DISPOSITIONS COMMUNES

Article 4 Gestion administrative des plateaux

- Club organisateur :

Annexe 1 : U6 – U7 Foot à 4

Objectifs de la nouvelle pratique

FFF

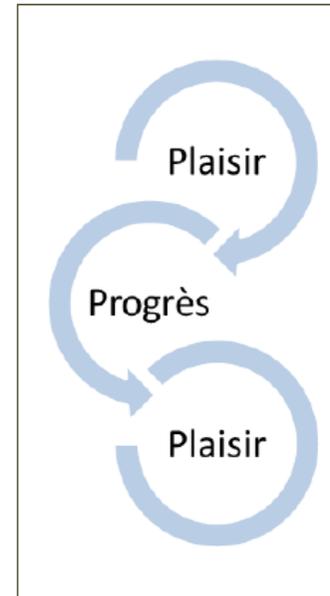
Les objectifs



Accueillir



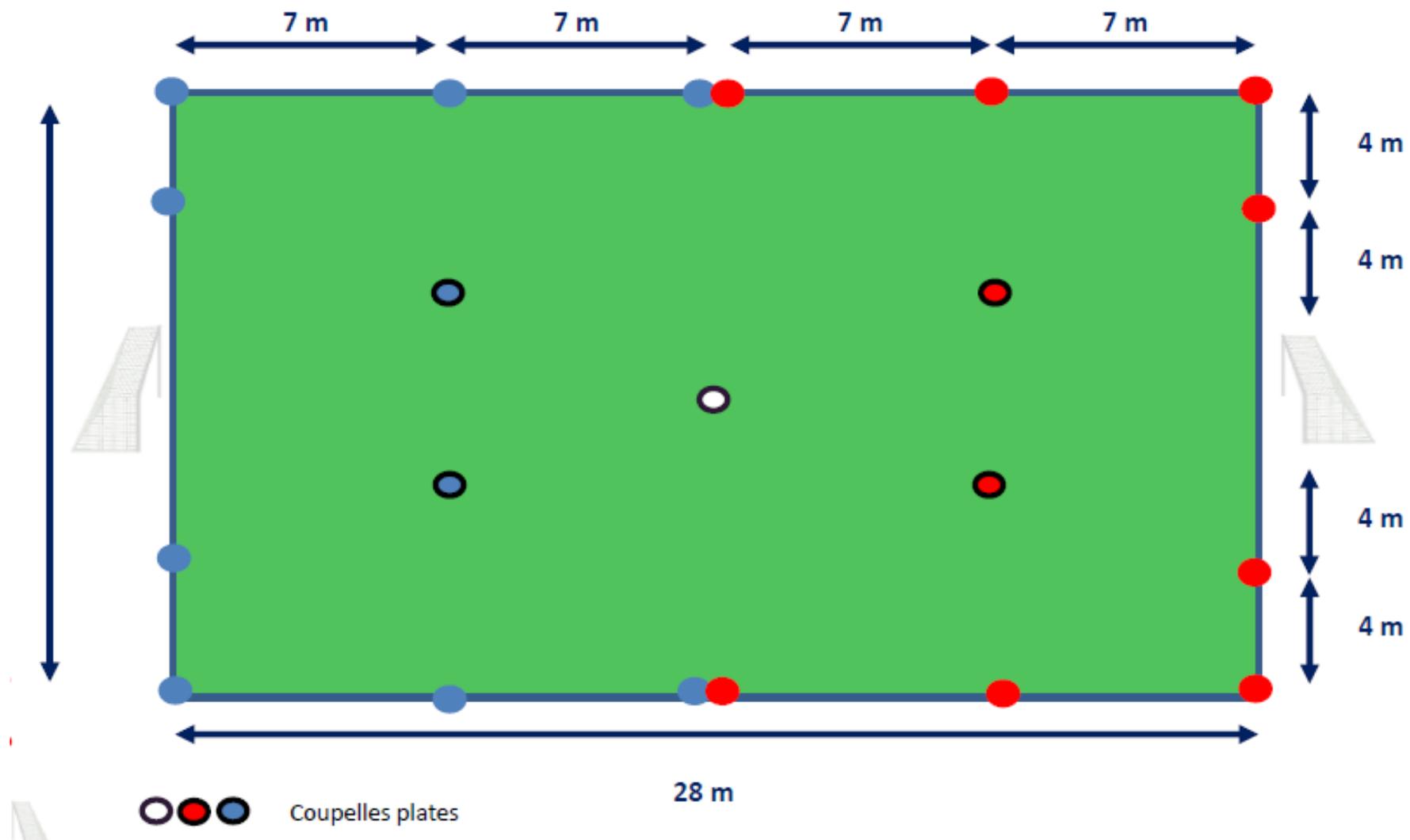
Fidéliser



Moyens
Consignes fédérales d'organisation des plateaux (rigueur)
Restauration du climat et mise en place d'évènements festifs
Optimisation des temps d'activité et des contenus proposés
Amélioration de l'encadrement et intégration des parents
Opération mini-buts (4m x 1,5m)
Accompagnement à la mise en place des nouvelles directives
Evaluation qualitative des plateaux

Installation du terrain

dimension 28 x 20 m



LOIS DU JEU U6-U7			
Terrain foot à 3 ou à 4	Largeur : 20 mètres Longueur : 28 mètres = Pratique : 4 c 4(U7) avec GB Largeur : 20 mètres Longueur : 21 mètres = Pratiques 3 c 3 (U6) avec GB Surface de réparation = 7 mètres (nouveau 2022/2023)		
Buts	4 m x 1,5 m (constri-foot) ou but spécifique FFF	Ballon	Taille N°3
Nombre de joueurs	4 c 4 (avec gardien) ou 3 c 3 (avec gardien) interdiction : 5 c 5 / 6 c 6... (1 à 2 suppléant maxi)	Le Tacle	Interdit - sanction : Coups francs direct
Remise en jeu sortie en touche et corner	Remise en jeu effectuée au pied sur une passe ou en conduite de balle adverse à 4 mètres - Possibilité de marquer directement en conduite !		
Temps de jeu	50 min (discontinu) = 2 x 10' de jeu « Ballon Magic » & défi-jeu + 3 x 10' de match		
	Participation de tous les joueurs : tendre vers 100 % du temps de jeu Tous les joueurs débutent au moins une fois une rencontre en tant que titulaires		
Hors-jeu	Non	Coup d'envoi	Interdit de marquer sur l'engagement Adversaires à 4 mètres
Arbitrage	Encadrants des 2 équipes sur le côté. Expliquer les décisions (apprentissage des lois du jeu)	Parents Ballon	Alimenter le jeu en ballon lorsque ce dernier sort des limites du terrain
Gardien de but	Obligation : Relance à la main ou au pied ballon posé au sol Interdiction de relancer de volée ou ½ volée Le gardien peut se saisir du ballon à la main sur la passe volontaire d'un partenaire		
Relance Protégée (7 mètres)	Sur sortie de but (relance au pied ballon arrêté au sol dans la zone des 7 m et en amont de la ligne) et sur la relance du Gardien de but (GB) à la main, les adversaires ont obligation de sortir de la zone de but, zone protégée (7 m). Ils pourront y pénétrer lorsque le ballon sera parvenu à un partenaire (touché) du GB ou aura franchi la zone protégée ou une ligne de touche.		